

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n°2016-29 du Comité syndical du Jeudi 10 Novembre 2016

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
POUR DES LOCAUX SUR LA COMMUNE DU POUGET

L'an deux mil seize le dix novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - Parc d'activité le Calmacé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 octobre 2016.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN (représenté par Laurent DUPONT), Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL (représentée par Bernard GOUJON), Audrey GUERIN (représentée par Berthe BARRE), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO (représenté par Agnès CONSTANT), Louis VILLARET. |
| Absents ou excusés :                                      | Sébastien ANDRAL, Christian BILHAC, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Michel SAINTPIERRE,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Vu les statuts du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault engage au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pour une durée estimée à un an, des travaux importants pour rénover et agrandir les locaux sis 5 rue de la Lucque ZAE La garrigue à Saint André de Sangonis occupés actuellement par les services du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant qu'il convient de reloger les services du SYDEL durant cette période de travaux tout en assurant la continuité des services,

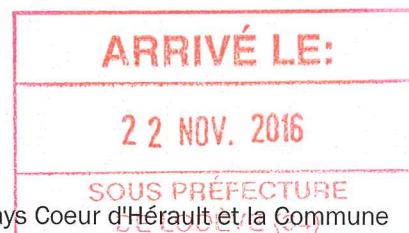
Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le projet de convention ci annexé entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et la Commune de Le Pouget pour une durée de 1 an moyennant une redevance annuelle de 5000 €, charges non comprises, renouvelable éventuellement en fonction de l'avancement des travaux à St André de Sangonis.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire.
- ✓ De dire que les crédits seront inscrits au budget 2017.



Clermont l'Hérault, le 14 novembre 2016

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 14 novembre 2016

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET

Publiée le 14 novembre 2016  
Transmise le 14 novembre 2016